

« Un Relais pour Demain »

Service d'Éducation Spécialisée
et de Soins À Domicile (Sessad)

Léopold Bellan

IME La Sapinière
MELUN



Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (ou à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre service. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?	2
Notre service •	
Missions et objectifs •	
Notre organisation •	

VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SESSAD	6
Un accompagnement global •	
Lien avec les familles •	

LES ÉQUIPES	9
-------------	---

MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS	10
La demande •	
La pré-admission •	
L'admission •	
Le projet individuel d'accompagnement •	
L'orientation et préparation à la sortie •	
La sortie et le service de suite •	

VIE QUOTIDIENNE	14
La vie dans l'établissement •	
Les règles de fonctionnement •	
Les modalités financières •	

NOS PARTENAIRES	18
-----------------	----

VOTRE PARTICIPATION	19
---------------------	----

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION	20
--------------------------------	----

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN	23
-----------------------------	----

LE MOT

DE LA DIRECTION

« Bienvenue

Par ce livret, nous vous souhaitons la bienvenue dans notre service.

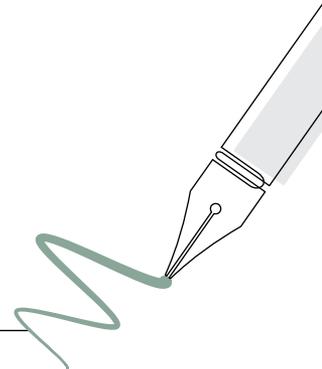
Notre accompagnement est basé sur une confiance réciproque à instaurer, en commençant par une connaissance mutuelle.

Cet outil vous présente les objectifs que nous poursuivons, les valeurs qui fondent notre action et notre façon de travailler.

Parce que chaque jeune est unique, nous allons construire ensemble votre accompagnement ; l'adapter tout en avançant. L'accompagnement intervient à une étape de votre parcours de vie, avec un avant et un après. Notre ambition est de contribuer à ce que chaque jeune puisse s'épanouir, dès à présent puis dans sa vie d'adulte à partir de son lieu de vie.

Notre intervention s'appuie sur un travail avec de nombreux professionnels, à l'intérieur du service et avec l'ensemble des interlocuteurs du jeune. Soyez assuré de l'engagement de chaque professionnel au service de votre projet.

Bon et beau chemin à parcourir avec vous,

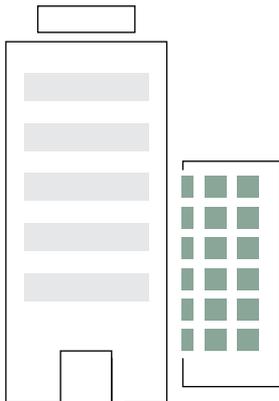


QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE SERVICE

Le Sessad Léopold Bellan “Un Relais pour Demain” est un Service d'Éducation Spécialisée et de Soins à Domicile de 52 places qui s'adresse à des adolescents et des jeunes adultes âgés de 12 à 25 ans en situation de handicap, sur notification de la CDAPH (Commission Départementale d'Autonomie des Personnes Handicapées).

Notre spécificité est de permettre une inclusion sociale et professionnelle adaptée aux besoins et aux attentes de chacun. L'équipe pluridisciplinaire apporte son soutien aux jeunes : au domicile, dans leur quartier, dans leur établissement scolaire ou de formation professionnelle ou encore en entreprise.





LE SERVICE SE SITUE AU CENTRE DE MELUN

Il est accessible par les transports en commun, permettant ainsi aux jeunes qui le peuvent de s'y rendre de façon autonome.

Vous pouvez joindre le Sessad au 01 60 66 86 60 aux horaires d'ouverture (du lundi au jeudi de 9 à 16h30 et le vendredi de 9 à 12h) ou à sessad.melun@fondationbellan.org

LE SERVICE EST OUVERT lors des périodes scolaires et une partie des vacances.

PLAN DE SITUATION

Le Sessad intervient autour de Melun dans les limites de Brie-Comte-Robert au nord, et de Nemours et Montereau-Fault-Yonne au sud.





QUI SOMMES-NOUS ?



MISSIONS ET OBJECTIFS

Notre mission consiste à aider le jeune à construire son avenir pour devenir un acteur affirmé de son intégration sociale et/ou professionnelle.

Notre service et nos équipes accompagnent le jeune dans son parcours de vie afin qu'il soit le plus épanoui possible et qu'il puisse révéler ses potentialités intellectuelles, affectives et d'autonomie.

MISSIONS GÉNÉRALES

- Apporter un soutien pédagogique ;
- Favoriser le maintien ou l'orientation et l'accès et à la formation et à l'insertion professionnelle ;
- Soutenir le développement de l'autonomie sociale, affective et sexuelle ;
- Apporter un soutien thérapeutique et de soins.

Nous avons également une mission d'écoute, de conseil et d'accompagnement des familles dans leur mission éducative.

- Coordonner et favoriser la continuité de parcours ;
- Préparer et accompagner l'orientation vers un service pour adultes.

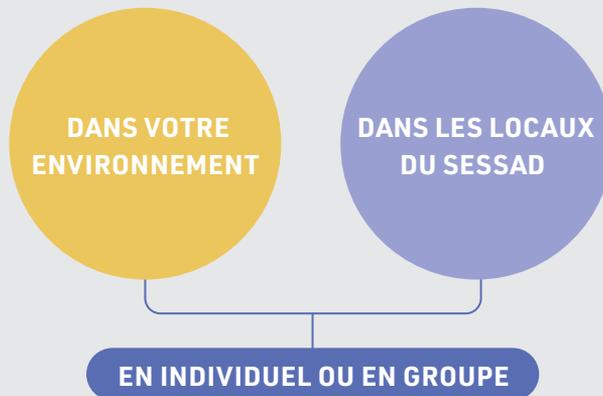


*Un accompagnement individualisé,
adapté aux besoins et particularités
de chacun.»*

NOTRE ORGANISATION



Nos modes d'accompagnement :



ACTIVITÉS INDIVIDUELLES

Certaines interventions (bilans, observations, suivis, activités...) nécessitent une relation de proximité entre le jeune et le professionnel.

Les jeunes sont reçus individuellement afin d'apprendre à mieux connaître les professionnels et réciproquement.

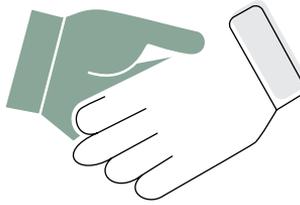
Selon les besoins, cet accompagnement a lieu dans les locaux du service (bureau, appartement) ou dans l'environnement du jeune (domicile, lieu de scolarisation, de formation, d'insertion professionnelle, de loisirs ou de soin...).

ACTIVITÉS DE GROUPE

Le groupe permet d'aborder d'autres aspects de l'accompagnement : la confiance en soi, la relation aux autres, les règles du vivre ensemble....

Des ateliers thématiques se déroulent toutes les deux semaines (smiley -vie affective et sexuelle, aquasessad, escalade, habilités sociales, jeux de rôle, médiation artistique, bien-être...). Ils sont animés par différents professionnels du Sessad ou par des intervenants extérieurs.

D'autres activités plus ponctuelles concernent les loisirs, les manifestations mais aussi les actions de prévention (addictions, santé).



VOTRE

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL



Le service a une mission de coordination de parcours. Il garantit la cohérence et la pertinence de l'ensemble des interventions, dans les différents domaines de la vie du jeune (scolarité, domicile, soins, logement, travail, relations sociales) et si nécessaire, il oriente vers un service plus adapté à ses besoins.



1/ JE M'ENTOURE

Le service m'aide :

- À créer du lien avec les différentes personnes qui participent à ma vie sociale.
- À maintenir ce lien face aux difficultés rencontrées.
- À devenir autonome dans ma vie sociale, affective et sexuelle.



ACCOMPAGNEMENT

AU SESSAD

2/ JE TRAVAILLE

Le service m'aide :

- À choisir mon futur métier.
- À organiser ma formation en lien avec mon centre d'apprentissage.
- À m'intégrer dans le monde du travail et à bâtir une relation avec mon employeur.

3/ J'APPRENDS

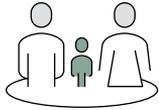
Le service m'aide :

- À aborder ma scolarité de façon sereine avec un soutien à ma famille et à mes enseignants pour l'adapter à mes besoins et potentialités.
- Si besoin, à dépasser certaines difficultés bien identifiées en réalisant du soutien scolaire en complément de ma scolarité classique, et ce pour une durée déterminée.

4/ LE SERVICE M'AIDE

- À construire et mettre en place un projet thérapeutique, de soin et de rééducation, en lien avec les différents intervenants.
- Dans mon projet de vie en me conseillant et me soutenant ainsi que ma famille.
- À comprendre mes difficultés en apportant un regard croisé des différents professionnels.





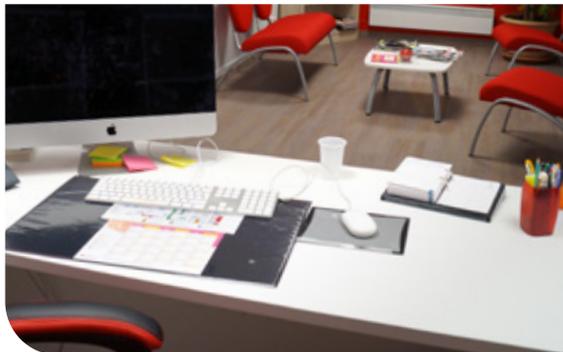
LIEN AVEC LES FAMILLES

- Un rôle d'information sur le fonctionnement et les missions du service ;
- Un travail pour associer et mobiliser le jeune et sa famille autour d'un projet basé sur une relation de confiance ;
- Un soutien des proches dans la compréhension et le suivi des étapes essentielles de l'évolution de l'enfant.

LES RENCONTRES AVEC LES PARENTS

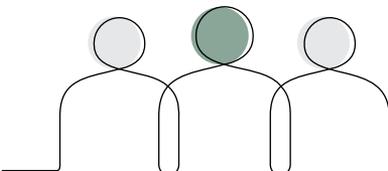
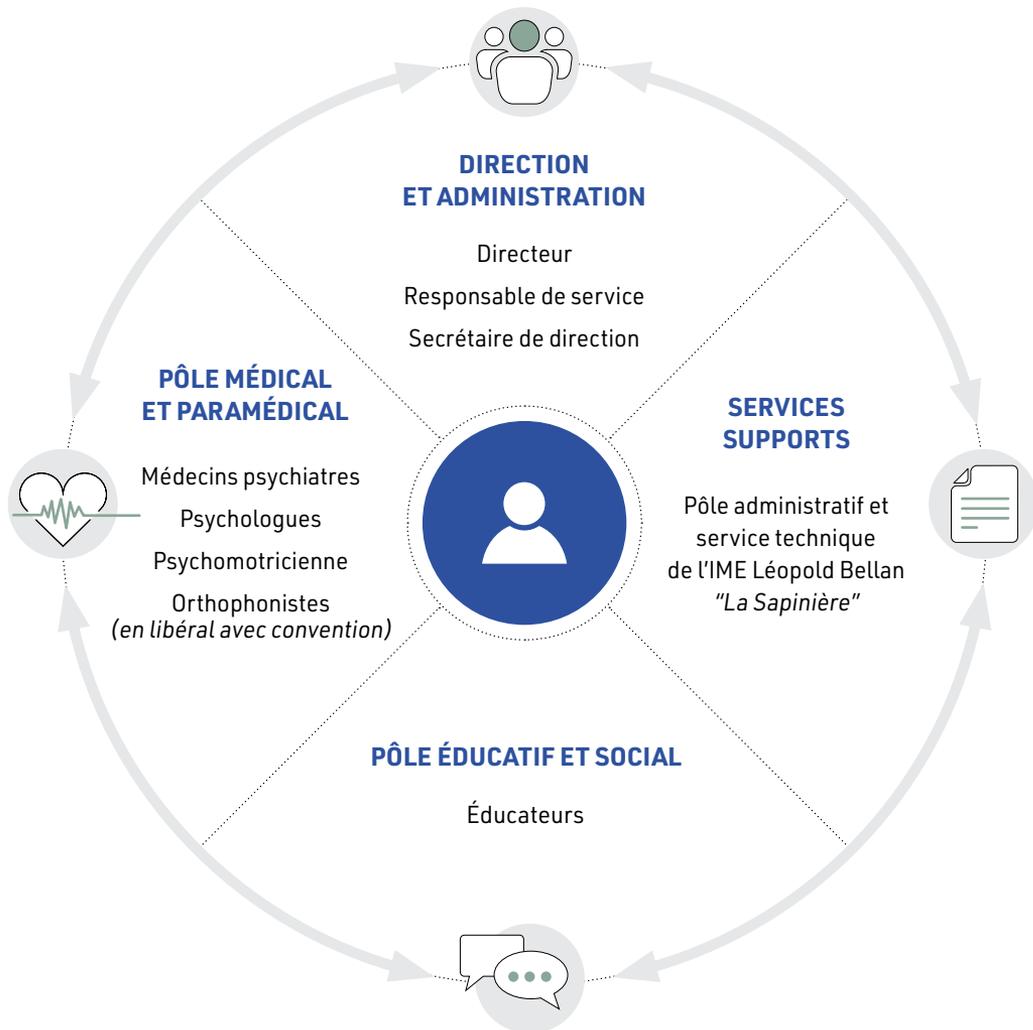
Diverses rencontres avec les parents complètent l'accompagnement de leur enfant :

- Café des parents avec l'Association des Sessad de Seine-et-Marne (Intersessad) ;
- Fêtes des familles annuelles ;
- Exposition photos en fin d'année ; ...



LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



Des professionnels vous accompagnent tout au long de votre parcours.»





MODALITÉS PRATIQUES DE VOTRE PARCOURS

1

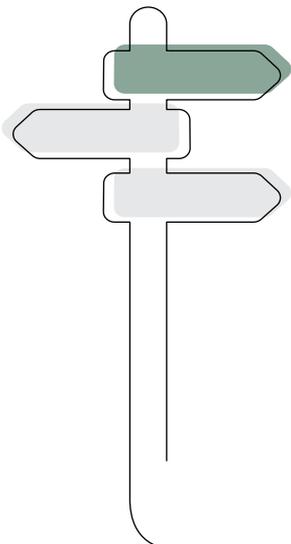
LA DEMANDE

1. L'établissement reçoit la notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H).
2. La demande est enregistrée et examinée par le responsable du service et le médecin psychiatre.
3. Le jeune est invité avec sa famille ou son représentant légal à une rencontre de pré-admission.

2

LA PRÉ-ADMISSION

1. Entretien avec le responsable de service pour une présentation mutuelle du service et du jeune.
2. Rencontre avec le psychiatre et / ou le psychologue pour appréhender la situation du jeune, ses attentes et ses besoins.
3. Recueil d'informations sur le parcours du jeune.
4. Décision de la date d'admission en équipe et information par écrit au jeune et à sa famille.





3

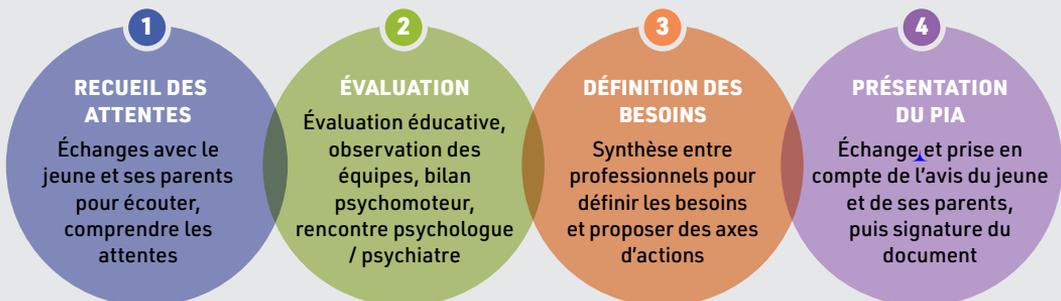
L'ADMISSION

1. Présentation et signature du **Document Individuel d'Accompagnement** avec le responsable de service
2. Échanges avec l'éducateur, la psychologue, la psychomotricienne sur les besoins et les attentes du jeune et les modalités d'accompagnement du service. Ces professionnels seront référents dans leur champ de compétences.

Lorsque le bénéficiaire atteint la majorité, il signe lui-même les documents le concernant. Toutefois, avec son accord, la famille peut y être associée. L'utilisateur majeur peut se faire assister par la personne qu'il désigne.

La construction du Projet Individuel d'Accompagnement (P.I.A) et son renouvellement

Le PIA est un document contractuel entre le jeune et le service concernant son accompagnement. Il est établi dans les 6 premiers mois puis renouvelé au moins une fois par an selon les mêmes étapes. C'est un avenant du Document Individuel d'Accompagnement (DIA).



4 L'ORIENTATION ET LA PRÉPARATION À LA SORTIE

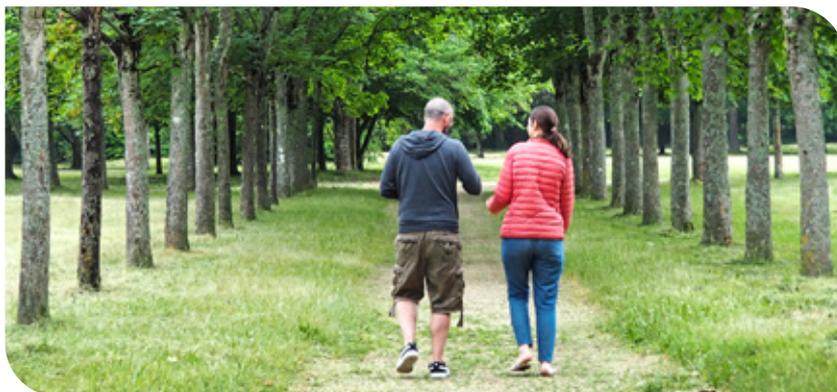
Toute l'action du Sessad est concentrée sur l'adaptation du projet du jeune et de son environnement, afin qu'il mène une vie la plus épanouie possible.

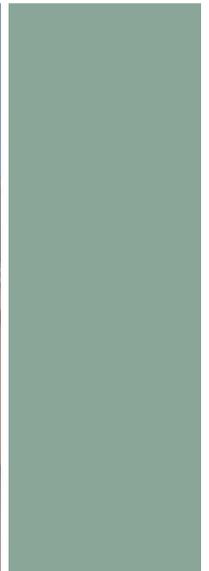
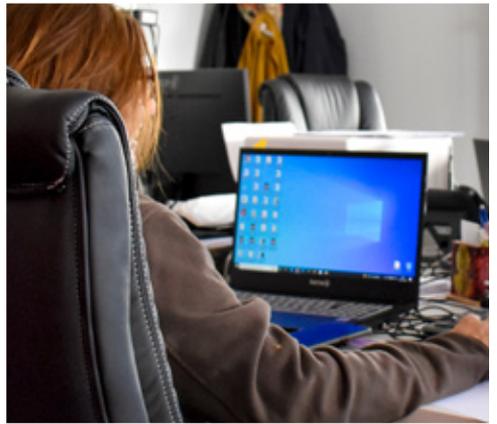
L'orientation est une préoccupation dès l'admission et la recherche de relais (professionnel, service d'accompagnement pour adulte, soins) est anticipée autant que possible. La fin d'accompagnement est une étape construite à partir des souhaits du jeune, de sa famille et des besoins repérés. Elle s'inscrit dans une dynamique, un parcours de vie.

La sortie est généralement programmée lors de la dernière synthèse. Est organisée une rencontre au service avec les personnes référentes puis une collation avec toute l'équipe.

5 LA SORTIE ET LE SERVICE DE SUITE

Il est précisé à chaque jeune qu'il peut solliciter le service de suite du Sessad. Le service de suite maintient un contact avec vous pendant 3 ans afin notamment de vous orienter, de vous conseiller et de vous soutenir dans vos démarches selon vos besoins.





VIE QUOTIDIENNE

LA VIE AU SESSAD



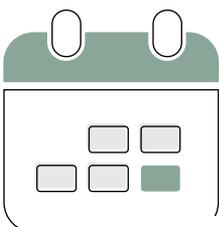
LES HORAIRES / ABSENCES / RETARDS

Les rendez-vous sont communiqués aux jeunes, aux familles, ainsi qu'aux établissements scolaires par courrier, courriels et SMS. Il est important de nous signaler tout empêchement ou retard.



LES REPAS

Selon l'heure des rendez-vous ou activités, nous proposons aux jeunes de prendre leur déjeuner à l'appartement du Sessad.





LES TRANSFERTS

Le service propose deux mini séjours par an avec divers objectifs : observer le jeune dans la vie quotidienne et en collectivité, lui permettre de vivre une expérience inhabituelle (séjours nature, médiation animale, découverte de Paris...).



LE TÉLÉPHONE

Beaucoup de contacts s'effectuent par téléphone directement avec les jeunes (appel ou SMS).



LES TRANSPORTS

Le service se situe au centre de Melun. Nous favorisons l'autonomie dans les transports en commun et incitons à les prendre seul quand cela est possible. Nous assurons le transport des jeunes pour venir au service ou pour les activités à l'extérieur.



LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES AUTRES

- Toute personne a le droit au respect de sa personne, de ses biens, de ses convictions, à la protection contre toute agression physique ou morale. La violence est proscrite et peut faire l'objet de poursuites judiciaires. Vous avez l'obligation de faire preuve de politesse et d'avoir une attitude décente en toute circonstance.
- Il est interdit de consommer de l'alcool ou toute autre substance toxique dans l'établissement ou de se présenter sous leurs effets.
- Il est fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ou une somme d'argent importante.
- Il est interdit de fumer dans les locaux du Sessad.
- Il est interdit de détenir des objets dangereux (couteau, cutter, objet pointu ou coupant ...).



Nous vous rappelons que vous devez respecter le **règlement de fonctionnement** (en annexe).

ASSURANCES OBLIGATOIRES

L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES

SUIVANTES :

Responsabilité civile

Afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.

Assurances multirisques

Incendie, bris de glaces, de machines.



RESPONSABILITÉ CIVILE PARENTALE

Vos parents (ou votre représentant légal ou vous (pour les majeurs) ~~doivent~~ souscrire un contrat d'assurance en responsabilité civile pour le cas où vous seriez responsable de dommages causés auprès d'un tiers (autre jeune, personne extérieure au service, salarié ou bénévole).

LES MODALITÉS FINANCIÈRES



- Votre accompagnement est financé par la Caisse primaire d'assurance maladie.
- Votre famille n'a aucun frais à acquitter à l'exception de participations ponctuelles (repas ou participation aux sorties exceptionnelles...). Vous serez alors informé à l'avance du montant.

« Bien plus qu'un SESSAD...
Une expérience. »

NOS PARTENAIRES

La volonté de favoriser l'inclusion des jeunes se traduit par l'ouverture envers divers partenaires de proximité. Ceci afin de faciliter l'accès de chaque jeune aux différentes structures et de bénéficier de compétences complémentaires, par des actions coordonnées.



● POUR VOTRE INCLUSION SCOLAIRE

Collèges, lycées, Centres de Formation d'Apprentis...

● POUR VOTRE INCLUSION PROFESSIONNELLE

Entreprises, services d'accompagnement vers l'emploi, Établissements et Services d'Aide par le Travail (Esat).

● POUR VOTRE INCLUSION CITOYENNE

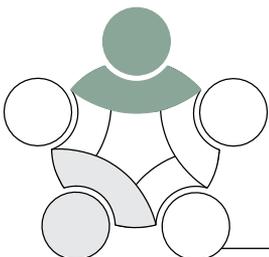
Bibliothèque, club sportif et de loisirs, maisons de quartier...

● POUR VOTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Maisons départementales des solidarités, foyers, Aide Sociale à l'Enfance, Services d'Accompagnement à la Vie Sociale, Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés, foyers de vie.

● POUR VOTRE SUIVI EN SANTÉ

Orthophonistes, Centres Médico Psychologiques, Planning familial.



VOTRE PARTICIPATION

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens, les personnes qui la sollicitent. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

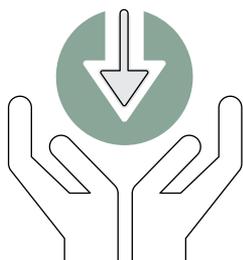
Les enquêtes de satisfaction

L'établissement mène des enquêtes de satisfaction auprès des jeunes et de leur famille ou de leurs représentants légaux.

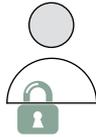
Ces questionnaires permettent de recueillir les satisfactions et insatisfactions de chacun. Le service peut ainsi identifier des axes d'améliorations pour renforcer la qualité de l'accompagnement.



*Une implication
dans la vie de
l'établissement !*



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



LE SECRET PROFESSIONNEL

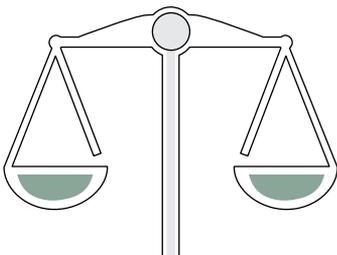
Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles.

Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels de l'établissement peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal). À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.

L'ACCÈS AU DOSSIER



Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.



Vous et vos parents (ou votre représentant légal) pouvez y avoir accès en en faisant la demande au directeur. Si vous êtes majeur, vous pouvez y avoir accès directement. Dans les deux cas, un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.



LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés). Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation de vos données. **Vous pouvez faire valoir vos droits**, en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : **Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.**

VOS VOIES DE RECOURS

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir ces droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé -ARS- et le président du Conseil Départemental). Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur- le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige. Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Leopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.



La personne de confiance

À votre majorité, vous pourrez désigner une personne de confiance (un parent, un proche ou votre médecin traitant). Vous pourrez consulter cette personne si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle pourra vous accompagner dans vos démarches, assister à des entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions.



La Fondation Léopold Bellan s'engage auprès de chaque personne accompagnée, de sa famille ou de son représentant légal à exercer ses missions dans le respect de la personne et de ses droits : dignité, intégrité, protection, respect de la singularité de chacun et de sa vie privée.

119

"Allo Enfance en Danger"

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité. Vous pouvez vous en saisir, si vous et/ou vos parents (ou représentant légal) vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

LE NUMÉRO D'APPEL

"ALLO ENFANCE EN DANGER"

Le 119 est le numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants et adolescents en danger ou en risque de l'être. Ce service d'accueil et d'écoute téléphonique est ouvert 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. L'appel est gratuit et confidentiel. Ce numéro est affiché dans l'établissement.

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire du SESSAD Léopold Bellan "Un relais pour demain".



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr

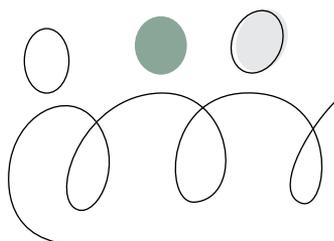
Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 72 établissements regroupant 4 300 lits et places et réalise plus de 300 000 heures d'aide à domicile par an, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.





L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHES ESSENTIELLE POUR LA FONDATION

La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.



En 2015, la Fondation s'est dotée d'un Comité éthique.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par la Vice-Présidente de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne et de la charte de prévention de la maltraitance de la Fondation. Celle-ci définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.



ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge. En application de la loi, les personnes et leurs familles disposent de représentants auprès du conseil de la vie sociale. Elles sont également représentées au sein du Comité éthique.

Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. Chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

« Une attention particulière est portée à la parole de l'usager et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement. »



S.E.S.S.A.D.



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

Comité de rédaction : Sessad "Un relais pour demain" de Melun,
Aurélien Depret (Directeur Qualité et Gestion des risques),
Léa Chaize (Chargée Qualité - Gestion des risques),
Isabelle Guardiola (Journaliste).

Photographies : © DR.

Imprimé à l'Esat Léopold Bellan 78 360 Montesson en décembre 2023.

Conception et réalisation : DuoProd / Gwenaële Cosquéric



SESSAD « UN RELAIS POUR DEMAIN »

LÉOPOLD BELLAN

28, boulevard Gambetta - 77 000 Melun

01 60 66 86 60 - Fax : 01 60 66 60 73

sessad.melun@fondationbellan.org

www.bellan.fr/Rubrique "Enfants et jeunes" / Education et enseignement spécialisé



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

FONDATION LÉOPOLD BELLAN RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

64, rue du Rocher 75008 Paris - 01 53 42 11 50 fondation@fondationbellan.org



www.fondation.bellan.fr